RÉSEAU CIVAM
CAMPAGNES VIVANTES

Etats Généraux de l'Alimentation

10 propositions pour réussir les transitions alimentaire et agro-écologique

Édito

Alors que les États Généraux de l'Alimentation (EGA) se sont clôturés fin 2017, et que nous rentrons dans la phase de transcription législative de leurs résultats, nous vous adressons les principales mesures que nous avons portées lors des différents ateliers. Nos propositions ont été construites à partir des expériences de notre réseau ainsi que des partenariats noués depuis plusieurs années avec une diversité d'acteurs également associés aux EGA. Le débat entre des acteurs d'horizons divers a été un apport indéniable de ces Etats Généraux, obligeant bon nombre d'acteurs habitués à décider seuls de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation à sortir de leurs postures. Nous ne pouvons cependant que regretter que ce décloisonnement n'ait pas été jusqu'à l'élaboration des plans de filières dont on peut s'interroger sur le niveau de cohérence avec les réflexions des ateliers.

Réseau CIVAM a participé directement à 3 ateliers concernant le développement d'initiatives alimentaires locales, la transition écologique et solidaire de l'agriculture et la priorisation des enjeux en matière de recherche, d'investissements et d'accompagnement. Ces 3 sujets sont étroitement liés et sont une illustration des enjeux majeurs auxquels notre agriculture doit faire face : reconnecter l'alimentation au plus près des citoyens et préserver l'environnement en s'appuyant sur les dynamiques collectives. Ces défis, comme l'ensemble de ceux abordés lors des EGA, ne se relèveront pas sans une profonde réorientation des politiques publiques. Nous nous appuierons sur les propositions présentées dans ce document pour y contribuer.

Quentin DELACHAPELLE, Président de Réseau Civam

Sommaire

Repenser l'alimentation et l'agriculture

De la graine… ….4
… à l'assiette ….5

10 propositions concrètes pour l'avenir

1. Accélérer l'installation et la reprise des fermes en agriculture durable ….6
2. Mobiliser les aides aux systèmes de production comme levier de changement ….7
3. Guider l'investissement vers l'avenir et la création de richesse ….8
4. Généraliser l'accès aux démarches collectives avec le chèque innovation en groupe ….9
5. Libérer les énergies de l'accompagnement collectif vers l'agro-écologie ….10
6. Relier production agricole et alimentaire sur les territoires ….11
7. Favoriser l'accès durable de toutes et tous à une alimentation de qualité ….12
8. Animer et accompagner les évolutions agricoles et alimentaires des territoires ….13
9. Faire évoluer les instances de décision agricoles et alimentaires ….14
10. Inscrire les agricultrices et les agriculteurs au coeur de la recherche participative ….15

Autour des EGA

Vers la fin du glyphosate ….16
12 mesures pour une interdiction à 3 ans ….17
Passer la vitesse supérieure avec Ecophyto 2+ ….18
Questions soulevées par les Paiements pour Services Environnementaux ….20

Cheminer vers la durabilité avec les Civam

Changer les indicateurs pour penser son métier autrement ….21
Des ressources pour l'accompagnement ….22
Retrouvez nous ….23

Agir à tous les niveaux

Agricultrices, agriculteurs

Installation (1)
PAC (2)
Investissement (3)
chèque innovation (4)

Recherche participative (10)

Recherche

Collectivité, territoire, État

Animation des territoires (8)
Gouvernance (9)

Démarches collectives
Accompagnement vers l'agro-écologie (5)
Relier agriculture et alimentation (6)
Accès à l'alimentation(7)

De la graine ...

Penser l'alimentation et l'agriculture à l'échelle des territoires

Parler d'alimentation et d'agriculture, c'est s'intéresser à la chaîne de la production jusqu'à la consommation, en passant par la distribution. Les politiques agricoles ont eu pour conséquences de diviser ces tâches, d'éloigner l'agriculteur des consommateurs, de réduire sa fonction à la seule production de matière première. Repenser l'alimentation et l'agriculture pour favoriser une production de qualité, l'emploi, la justice sociale et la préservation de l'environnement suppose une approche globale et décloisonnée du territoire. Il s'agit d'orienter nos outils de production, de transformation et de commercialisation en cohérence avec ces défis.

Concevoir des systèmes agricoles et alimentaires durables

Pour accompagner les exploitations agricoles et les acteurs des territoires vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, le réseau des Civam inscrit son action à plusieurs niveaux :

. En concevant de nouvelles façons de produire, économes et autonomes, en travaillant avec la nature.

. En créant de valeur ajoutée pour rémunérer celles et ceux qui travaillent sur les fermes.

. En accompagnant les collectifs vers l'agro-écologie.

. En faisant la promotion et en concevant de nouvelles formes de filières alimentaires territoriales.

. En repensant le système actuel pour une alimentation de qualité et durable accessible à tous.

. En accompagnant l'installation et la transmission d'exploitations durables.

. En favorisant la concertation et la coopération entre les acteurs des territoires.

Produire économe et autonome

Le fonctionnement des fermes est raisonné de manière systémique, en lien avec leur territoire plutôt que de manière

Réseau Civam

13 000 adhérents

140 groupes locaux

250 salariés

12 fédérations régionales

segmentée (par type d'élevage ou par culture) et standardisée. Ainsi, les systèmes de production économes et autonomes construits et promus par les Civam reposent sur le fonctionnement des écosystèmes où ils prennent place et contribuent ainsi à leur préservation. Ils s'avèrent plus robustes face aux bioagresseurs et aux adventices, plus créateurs de richesse et plus économes en intrants (pesticides, engrais, aliments du bétail , énergie , etc.). Majoritairement mis en oeuvre dans des fermes de polyculture-élevage, ces principes de gestion se déclinent aussi dans les autres systèmes de production.

Créer de la valeur

Plutôt que d'augmenter la production par le biais d'un agrandissement de l'appareil de production, ces systèmes créent de la valeur ajoutée grâce à la réduction des intrants et à la maîtrise de leurs investissements. Ils appellent ainsi une nouvelle façon d'évaluer les systèmes qui nécessite de changer les indicateurs (cf page 21). Au-delà de la ferme, nombreux sont ceux qui ont choisi de construire des circuits de commercialisation alternatifs en vente directe ou en circuits courts. Les choix de la qualité et d'une valorisation dans des systèmes alimentaires territorialisés permettent d'augmenter encore la richesse créée.

S'appuyer sur la richesse du collectif

Les dynamiques collectives permettent d'appuyer les paysans qui s'engagent dans un changement de système. En effet, le collectif permet aux agriculteurs de bénéficier des expériences de chacun des membres pour trouver des réponses aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Si les échanges au sein du collectif peuvent souvent traiter d'aspects techniques, ce sont bien les rapports humains qui permettent à chaque individu d'assurer son propre cheminement au sein du collectif.

… à l'assiette

Relier production agricole et alimentation sur les territoires

L'organisation des systèmes agricoles et alimentaires passe par des réflexions nouvelles basées sur des considérations agronomiques, sociales, environnementales et de santé. La production agricole s'organise autour d'une conscience des enjeux alimentaires et l'alimentation, en s'appuyant en priorité sur les possibilités locales d'une production écologique et économe et sur une organisation durable d'accès aux autres productions.

Contribuer à une alimentation durable et accessible à toutes et à tous

Une frange importante de la population n'a pas accès à une alimentation saine, durable et de qualité. Ainsi, il est essentiel de repenser le système alimentaire actuel pour le rendre plus accessible. Cela suppose notamment de travailler sur les questions de justice sociale en réinterrogeant les conditions de durabilité des filières agricoles et alimentaires en y introduisant de nouveaux critères. Cela passe également par l'information sur les produits et les conditions de production.

Accélérer l'installation et la reprise de fermes en agriculture durable

Les attentes sociétales pour une agriculture durable introduisent de nouveaux défis à relever par les cédants et les repreneurs. Les Civam assurent un accompagnement technique et humain sur les territoires pour réussir le renouvellement des générations agricoles et les transitions agro-écologique et alimentaires.

Favoriser la participation de toutes et tous aux orientations agricoles et alimentaires

L'alimentation est vitale et constitue à ce titre un commun dont la fourniture ne peut se limiter à la relation marchande. La transversalité de cette question suppose l'implication d'une grande diversité d'acteurs aux intérêts parfois divergents. Ainsi, la construction de systèmes agricoles et alimentaires territorialisés nécessite un dialogue territorial qui rend possible la conciliation de ces différents intérêts.
Ces processus de concertation n'émergent pas spontanément, ils réclament un travail et des compétences d'animation. En associant paysans et acteurs ruraux, les Civam ont un ancrage sur les territoires et une capacité d'animation des dynamiques collectives.

Participation au débat public

Dans un contexte de crise et de mutation (contexte socio-économique encourageant l'industrialisation de l'agriculture, céréalisation, crises économiques successives, isolement, conditions de travail difficiles, perte d'autonomie, problèmes de santé dus aux pesticides, impasses techniques dues à la spécialisation des systèmes, surendettement, crises sanitaires dans l'agro-alimentaire, perte de confiance, etc.), Réseau Civam vous présente 10 propositions concrètes pour agir à différents niveaux : secteur agricole, institutions, collectivités territoriales, citoyens, recherche. Il appelle à une démocratie agricole et alimentaire pour poser les bases d'un modèle agricole en phase avec les attentes de la société.

les axes de travail de Réseau Civam

. Accompagnement au changement

. Transition vers la durabilité

. Alimentation et territoires

. Création et reprises d'activités agricoles et rurales

. Diversification, accueil et échanges

1. Accélérer l'installation et la reprise de fermes en agriculture durable

Accompagner le processus d'installation

L'inadéquation entre des fermes à reprendre et les projets d'installation est de plus en plus criante. Les attentes sociétales pour une agriculture durable introduisent de nouveaux défis à relever par le cédant et le repreneur. Or le processus de transmission/installation allie à la fois continuités et ruptures dans les choix techniques, économiques et/ou organisationnels. Ces ruptures, si elles ne sont pas préparées, rendent l'installation plus difficile, voire la mettent en échec. Il est donc nécessaire de les accompagner techniquement et humainement pour réussir le renouvellement des générations agricoles et les transitions agro-écologique et alimentaire.

Mobiliser du foncier pour démultiplier les installations agricoles durables

L'installation et la reprise de fermes durables font partie des leviers « clés » pour le dynamisme économique du territoire et la production d'une alimentation de qualité. Pourtant l'accès au foncier agricole est contraint par les processus d'agrandissement, de friches et les jeux de concurrence. Il s'agit pour les collectivités territoriales d'agir pour un usage agricole et alimentaire du foncier.

Penser la formation et l'accompagnement comme des portes d'entrée

Les dispositifs « pré installation » peuvent permettre de lier la mise en pratique avec la préparation du projet d'installation. Des outils comme « De l'idée au projet », le stage Paysan Créatif, ou les espaces tests le permettent. Le réseau des Civam constitue un relais sur les territoires en mettant en place des dispositifs d'accompagnement multi-acteurs vers des installations durables. Leur déploiement et leur soutien permet aux porteurs de projets d'y avoir accès.

Propositions

Vulgariser et accompagner la mobilisation des outils fonciers comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP), les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), le portage foncier via les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), l'épargne solidaire dans les stratégies alimentaires territoriales.

Reconquérir des surfaces en révisant les plans locaux d'urbanisme par le passage de zones à urbaniser en zones agricoles.

Renforcer la cohérence régionale dans la formation (politiques de formation des Régions, Parcours d'installation, Pôle emploi, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

Accompagner des installations agricoles basées sur l'agro-écologie à ↓ pesticides

. en renforçant les programmes d'Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA) et en les inscrivant dans une démarche d'agro-écologie (accompagnement technique pré et post installation).

. en décuplant la modulation agroécologie de la Dotation Jeunes Agriculteurs (bonus pour ↓ pesticides ; ↑ légumineuses; ↑ productions pour les circuits de proximité).

Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi ayant un projet d'installation agricole à un accompagnement (rémunération, protection, suivi pédagogique, accès aux stages installation …)

Intégrer un volet « animation du territoire » dans les programmes AITA, afin de rendre davantage d'agriculteurs acteurs du renouvellement des générations agricoles.

Articuler les lois « EGA » et foncière avec les leviers des collectivités pour leur donner des moyens (fiscalité, taxe..) d'agir sur leur territoire.

Développer les dispositifs leviers articulés avec le Plan de Professionnalisation Personnalisé (mise en synergie des associations du collectif Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT), des lieux tests, des coopératives d'activités et d'emplois agricoles, des citoyens, des cédants, des repreneurs)

2. Mobiliser les aides aux systèmes de production comme levier de changement

Si elles étaient mobilisées pour accompagner la transition vers l'agro-écologie, les aides aux systèmes de production (Premier pilier et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC) pourraient constituer un formidable levier tant elles sont abondantes et présentes dans la plupart des systèmes de production.

Évaluer autrement la politique agricole

La politique agricole contribue-t-elle à l'intérêt général ? Est-elle efficiente ? Il s'agirait de redéfinir l'évaluation des politiques publiques et notamment de la Politique Agricole Commune (PAC) pour être en phase avec les transitions.

Légitimer le premier pilier

C'est à dire des aides qui soutiennent une orientation de l'agriculture plus respectueuse des hommes et de la nature. Les paiements verts actuels ne sont pas discriminants. Pensés pour réorienter l'agriculture, ils ont été adaptés pour distribuer l'argent public sans contrepartie et ne répondent plus à leur objectif initial. Il s'agirait de revoir ces mécanismes (Paiements verts / Conditionnalité) en profondeur pour faire de la PAC et son premier pilier, un outil d'orientation de l'agriculture vers l'agro-écologie.

Faire le ménage dans les MAEC

En privilégiant celles qui accompagnent le changement. Effectivement, sur de nombreux territoires, les MAEC sont mobilisées pour maintenir des pratiques sur une petite partie de l'exploitation agricole et constituent des rentes de situation sans interroger un projet d'exploitation parfois mal raisonné. Elles contribuent à assécher les budgets sans garantir la pérennisation des pratiques si le soutien public venait à faire défaut.

MAEC	Réduction herbicide / référence	Réduction HH / référence	Propositions pour l'avenir
SPE (élevage, culture, monogastriques	- 40 %	- 50 %	À maintenir et développer
SGC niveau 1	- 30 %	- 35 %	À maintenir et développer
SGC niveau 2	- 40 %	- 50 %	À maintenir et développer
SGC Zone intermédiaire	- 20 %	- 35 %	A supprimer
Sols	0 %	0 %	A supprimer

Les mesures systèmes constituent une alternative très intéressante pour accompagner des conversions vers des systèmes agro-écologiques et durables, même si ce n'est pas le cas pour deux d'entre elles :

. La MAEC Zone Intermédiaire a davantage été bâtie pour compenser des manques à gagner du premier pilier de la PAC suite à certaines étapes de la réforme. S'adressant à un maximum d'agriculteurs avec un minimum de contraintes, elle réduit grandement les marges de manoeuvre disponibles pour accompagner la transition.

. La MAEC Sols a été conçue pour accompagner des agriculteurs soucieux de préserver leurs sols sans objectif de réduction des consommations d'herbicide. Elle s'adresse à des systèmes construits sur une logique d'utilisation de glyphosate. Avec l'accélération du plan Ecophyto et l'interdiction programmée de cette molécule, cette MAEC est en contradiction avec l'orientation de l'action publique.

Propositions

Redéfinir l'évaluation des politiques publiques pour être en phase avec les transitions et les demandes sociétales

Réformer les paiements verts pour faire du premier pilier, un outil d'orientation de la production agricole vers l'agro-écologie

Revoir les MAEC

. Améliorer, consolider, développer les MAEC Système de Polyculture-Elevage (SPE) et Système de Grandes Cultures (SGC)
. Créer une MAEC Système de Maraîchage en impliquant les réseaux pionniers
. Supprimer les MAEC « Zone intermédiaire » et « Sols »

3. Guider l'investissement vers l'avenir et la création de richesse

Si l'investissement matériel peut parfois s'avérer utile pour construire un système agro-écologique à bas niveau de pesticides, ce n'est pas le cas dans toutes les situations et de tous les types d'investissements. Par ailleurs, ces investissements sont coûteux et Réseau Civam tient à souligner sa préférence pour l'investissement collectif, favorable aux dynamiques de groupes d'agriculteurs sur le terrain.

Sortir de l'impasse

Les équipements visant à optimiser et réduire l'impact des intrants confortent des systèmes gourmands en pesticides et en engrais alors même qu'ils peuvent se situer dans des impasses techniques, en spécialisant des adventices résistantes aux herbicides par exemple. De plus, constituant une charge sans réelle économie induite, ils peuvent contribuer au surendettement de fermes déjà en difficultés.

Faire le choix de l'efficacité

D'autres équipements de substitution ou de désherbage mécanique, et matériels favorisant la couverture et l'enherbement permanent des sols peuvent s'avérer davantage pertinents pour accompagner la réduction d'usage des pesticides. Une troisième catégorie d'investissements qui accompagne la reconception vers un système agro-écologique tout en s'affranchissant de l'ancienne logique de production basée sur la consommation d'intrants est essentielle. Cette catégorie n'est pas présente dans les listes d'investissements agro-environnementaux éligibles aux soutiens publics (Ecophyto 2 notamment). Il conviendrait de la créer pour pouvoir flécher les aides et investir dans l'avenir. Dans le même sens, les investissements visant à transformer les produits issus d'une agriculture agro-écologique (dont biologique) et à les commercialiser ne sont pas éligibles dans ce cadre. Pourtant, ils permettent d'accompagner la valorisation économique de pratiques agro-écologiques et contribuent ainsi à développer la valeur ajoutée et à créer de la richesse, source d'emplois.

Propositions

Jouer collectif

En donnant la priorité aux financements vers le collectif avec un taux de soutien différencié.

Faciliter la création de richesse

En développant l'aide à l'investissement vers des outils de transformation et de commercialisation collectifs.

Introduire un effet levier

En réorientant progressivement les aides des catégories d'investissements qui maintiennent les fermes dans l'impasse (optimisation de la pulvérisation) à celles qui les accompagnent à en sortir. Le basculement de 100 % des aides vers les catégories 2 à 4 après 2020 permettrait de s'engager pleinement dans la seconde phase du plan Ecophyto qui vise à réduire de 50 % les pesticides d'ici 2025 (et non de 25 %). Sans cela, la catégorie 1 continuera à assécher les budgets sans efficacité significative sur la réduction de l'usage des pesticides.

Catégories d'investissements	Exemples	Propositions pour l'avenir
Optimisation et Efficience	Pulvérisateurs, traitements localisés, buses, modulations de doses, etc.	↘ - 100 %
Substitution	Bineuses, herses étrilles, houes rotatives, sur-semis et semis en association, etc.	→
Reconception	Trieurs de graines, accessibiltié au pâturage, infrastructures agro-écologiques, etc.	↗
Transformation - commercialisation	Ateliers de transformation, fromageries, découpe …	↗

4. Généraliser l'accès aux démarches collectives avec le chèque innovation en groupe

Les dynamiques collectives sont un formidable moteur et accélérateur du changement et si de nouvelles politiques publiques ont récemment vu le jour pour les accompagner, ces dernières présentent des lacunes que Réseau Civam propose de combler. Des propositions communes ont été affirmées par la FNCUMA, Trame et Réseau Civam lors des EGA.

La limite des démarches descendantes

Les politiques publiques descendantes destinées à financer l'accompagnement collectif (Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR), Programme National pour l'Alimentation (PNA), Ecophyto, Projet agro-écologique pour la France…) sont insuffisantes pour permettre un engagement massif des agriculteurs :

. à l'échelle individuelle, s'engager dans un collectif reste difficile (appréhension, manque de temps, méconnaissance des réseaux, environnement socio-économique défavorable)

. sur le terrain, ces dispositifs ne sont pas assez connus des agriculteurs. L'attention est cristallisée sur un a priori : le manque d'alternatives.

. la phase d'émergence et de formulation des projets, primordiale pour la création des groupes et la mise en place d'actions pertinentes, est trop souvent négligée.

. l'accès à ces dispositifs nécessite des moyens financiers importants pour monter les projets et les procédures de sélection ont tendance à être normées autour de bonnes pratiques et d'un type de conseil précis, réduisant le champ de l'action publique en limitant le nombre d'agriculteurs.

Propositions

S'adresser directement aux agricultrices et aux agriculteurs

. En leur attribuant, un chèque de 500€ par an pour pouvoir adhérer de façon volontaire à une démarche collective reconnue

. Ce chèque serait mobilisable pour contribuer à financer l'accompagnement collectif ou de façon individuelle pour faciliter son implication dans le groupe, dans une démarche d'ensemble cohérente.

Une démarche collective reconnue :

. En permettant l'accès à des collectifs reconnus par l'Etat (groupes Ecophyto, Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), collectif lié à un projet alimentaire territorial) accompagnés par une structure reconnue comme Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR)

. Le collectif devra justifier d'un projet d'engagement dans une transition agro-écologique avec une approche globale : environnement, intégration territoriale, création de valeur ajoutée et d'emploi…

Priorité à l'émergence

. Le chèque pourrait être ciblé en priorité pour les démarches émergentes, la constitution de nouveaux groupes et la formulation de leurs projets.

. Cette proposition ne remet pas en cause les autres dispositifs de financement des collectifs et doit pouvoir s'articuler avec eux. Elle permettrait de combler les manques qui écartent encore trop d'agricultrices et d'agriculteurs des dynamiques collectives.

Inverser la logique et diversifier

Réseau Civam propose d'inverser cette logique descendante, en dotant directement les agricultrices et les agriculteurs d'un chèque qui pourrait être utilisé pour accéder à un accompagnement collectif. Nous proposons que ce dispositif cible en priorité les ONVAR afin de diversifier les modes d'accompagnement. Il s'agit de :

1. Contribuer à l'universalité des dispositifs publics d'accompagnement collectif en permettant de s'y engager indépendamment de son environnement socio-économique.
2. Faciliter le volontariat et l'accès à ces démarches qui aujourd'hui, reposent à minima sur l'engagement bénévole, voire sur la participation financière des agricultrices et agriculteurs (contribution à l'autofinancement). Il s'agit également de les inciter à intégrer une démarche collective librement choisie et reconnue.
3. Contribuer à diversifier les opérateurs sur le terrain et les modes d'accompagnement vers l'agro-écologie. La mesure viendrait offrir un horizon plus large aux agricultrices et agriculteurs dans le choix de leur accompagnement.
4. Donner un signal clair qui légitime le rôle des ONVAR pionniers de l'agro-écologie dans la transition.

5. Libérer les énergies de l'accompagnement collectif vers l'agro-écologie

Au delà d'une nécessité de généraliser l'accès aux démarches collectives, que le chèque innovation en groupe propose de faciliter, il est essentiel de développer et d'améliorer les politiques publiques et les appels à projets renforçant le soutien de projets collectifs s'inscrivant dans la transition agro-écologique et alimentaire (GIEE, PAT, 30 000, PEI, etc.)

Des cadres rigides qui freinent la dynamique sur les territoires

En prolongement de l'action précédente, il est donc indispensable de consolider ces dispositifs de financements publics. Mais ces cadres ne sont pas toujours bien adaptés aux démarches collectives et pour s'y insérer, les groupes s'en accommodent, parfois en renonçant à une partie de leur projet au lieu de trouver des dispositifs qui pourraient intégrer toutes leurs spécificités. Les cadres ne prennent généralement pas en compte les évolutions de pratiques déjà engagées par les agriculteurs. De nombreux critères ou obligations (plafonds, taille des groupes, durée des projets, diagnostics obligatoires et inadaptés …) posent des difficultés. Parfois au final, certains groupes sont ainsi amenés à réaliser deux diagnostics : un pour leur projet, un second pour l'administration. Il est parfois nécessaire de réaliser 2 dossiers administratifs : un premier afin d'être reconnu, puis un second pour solliciter le financement nécessaire à l'animation…

Ainsi, les groupes sont mis en difficulté par la lourdeur administrative et la complexité de la gestion de ces financements. Réseau Civam propose toute une gamme de petites simplifications pour les assouplir.

Soutenir l'expérimentation collective

Ce second niveau d'action consisterait à accompagner des groupes prêts à s'engager vers l'agro-écologie dans un programme de travail plus conséquent (démarche territoriale autour de l'alimentation locale, gestion d'une zone naturelle, …), avec différentes caractéristiques :

. projets intégrant obligatoirement l'écosystème territorial et associant les agriculteurs et d'autres porteurs d'enjeux (collectivité, associations, consommateurs...).

. prise de risque identifiée

. collaboration entre les acteurs

. ouverture expérimentale possible du cadre réglementaire (MAEC, code des marchés publics, ...)

. évaluation du projet sur les résultats par les acteurs

En prenant ces risques, en expérimentant, en défrichant, ces « expérimentations territoriales » permettraient d'ouvrir des voies d'avenir pour l'agriculture française.

Propositions

Développer et améliorer le soutien public des dynamiques collectives

. En donnant de la visibilité aux opérateurs. D'une part avec un financement stable des appels à projet, d'autre part en allongeant la durée possible des projets : les pas de temps de 2 à 3 ans ne sont pas toujours adaptés.

. En permettant de renouveler les projets après un premier cycle de 2 - 3 ans : ce n'est souvent qu'un point d'étape.

. En améliorant la gouvernance pour faciliter l'accès des ONVAR à ces dispositifs (cf page 14)

. En augmentant les enveloppes des appels à projets GIEE et PNA qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

. En adaptant les moyens aux besoins des projets : des usages comme 40 k€ par projet alimentaire territorial ou encore 20 % d'un poste d'agent de développement pour un collectif d'agriculteurs ne sont pas adaptés à l'action locale.

. En couplant les demandes de labellisation et de subvention des GIEE : la procédure actuelle qui double l'instruction casse la dynamique et sur-sollicite l'administration.

. En maintenant le niveau des fonds de formation avec un point de vigilance à ce que le Certiphyto n'assèche pas l'enveloppe.

. En élargissant le champ d'activité des GIEE à l'alimentation locale.

. En évitant de cantonner l'approche collective Ecophyto à la sortie du glyphosate : l'accompagnement collectif permet d'aller bien au delà (page 18).

Soutenir l'expérimentation collective

. Par un accompagnement global (moyens, adaptation de la réglementation, soutien de l'administration, …) des groupes prêts à s'engager dans des expérimentations territoriales plus conséquentes.

6. Relier production agricole et alimentation sur les territoires

L'organisation des systèmes agricoles et alimentaires passe par des réflexions nouvelles basées sur des considérations agronomiques, sociales, environnementales et de santé. La production agricole doit s'organiser autour des enjeux alimentaires et l'alimentation doit s'appuyer en priorité sur les possibilités locales d'une production écologique et économe et sur une organisation durable d'accès aux autres productions.

Une organisation de la production construite par et pour les transformateurs

Depuis plusieurs décennies, les organisations de producteurs (OP) ont été construites pour collecter de grands volumes de produits standardisés pour approvisionner l'industrie agro-alimentaire et ses filières longues dans lesquelles les grandes et moyennes surfaces (GMS) ont un très fort pouvoir de marché. Malgré tous leurs efforts de communications, ces filières ne répondent pas aux nouvelles attentes de la société en matière de relation de proximité et de qualité des produits alimentaires. De nombreuses initiatives alternatives ont vu le jour par des agriculteurs et agricultrices qui ont développé des productions diversifiées destinées aux circuits de proximité (circuits courts, Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), marchés de producteurs, magasins de producteurs, etc.) et par la structuration de filières locales.

Restructurer l'ensemble de l'outil de production et de transformation

On assiste depuis quelques années à une disparition progressive des outils de transformation collectifs dans les territoires, ce qui contribue à concentrer les entreprises et accroître leur capacité industrielle au sein de filières longues.

Propositions

Soutenir l'investissement dans les outils de transformation collectifs

Mieux reconnaître et financer l'animation en augmentant l'enveloppe du PNA afin que les PAT puissent accompagner l'organisation des agriculteurs dans la production destinée aux circuits de proximité.
En élargissant les missions des GIEE à l'alimentation locale et en créant des appels à projets spécifiques.

S'ancrer dans les EGA
Amender la loi EGA pour intégrer ces propositions et sanctuariser le financement du PNA

Réancrer l'alimentation au sein des territoires suppose ainsi d'investir dans ces outils artisanaux plus adaptables en les intégrant dans des dynamiques collectives de structuration de filières territoriales et durables (Porc Blanc de l'Ouest (29), meunerie (48), etc.). Ces filières créent de l'emploi en milieu rural et sont souvent une condition à la diversification souhaitable des systèmes de production (introduction de légumineuses ou de l'élevage).

Mobiliser les collectivités

Les collectivités ont un rôle déterminant dans l'accompagnement de la transition alimentaire. Elles peuvent agir sur le foncier, tant sur des aspects de préservation des terres agricoles, que de planification territoriale. Elles peuvent également favoriser, voire porter des infrastructures collectives de transformation ou de commercialisation. Enfin, les collectivités sont des acteurs incontournables d'accès à une part importante de la restauration collective qui constitue un levier pour l'approvisionnement local.

Organiser le dialogue et la production au sein des groupes d'agriculteurs

En donnant les moyens d'une animation locale aux collectifs d'agriculteurs et en les impliquant dans les PAT, nous les accompagnons dans l'organisation technique et agronomique de leur production pour accroître leur adéquation avec les besoins locaux (restauration en foyer, hors foyer). Ces projets redonnent leurs place aux paysans au sein des territoires, que ce soit dans les instances de concertation mises en place par la collectivité ou par la consolidation de l'interface pédagogique (visite de fermes, interventions dans les cantines …)

7. Favoriser l'accès durable de toutes et tous à une alimentation de qualité

L'alimentation, indicateur de la croissance des inégalités

Alors que l'industrialisation de l'agriculture a permis de proposer des produits en quantité et en diversité suffisantes pour qui a les moyens financiers de s'approvisionner, plus de 15 millions de personnes ont, pour des raisons économiques, géographiques ou sociales, une alimentation contrainte. Parmi ces dernières, près de 8 millions n'ont d'autre solution que de s'approvisionner via l'aide alimentaire au moins une fois dans l'année. Cela met en cause les modalités d'accès à l'alimentation des citoyens et les politiques de lutte contre la précarité alimentaire et dépasse donc les situations d'urgences pour lesquelles elles ont été conçues.

Les limites des politiques de lutte contre la précarité alimentaire

Les politiques actuelles de lutte contre la précarité alimentaire sont devenues des outils de régulation des marchés agricoles par le biais de la défiscalisation des dons de surplus. Portées par le complexe agro-industriel, elles relèvent plus de logistique et de normalisation que du bien-être des bénéficiaires.

Ces politiques accroissent la méconnaissance réciproque des conditions concrètes d'existence des acteurs de la production et de la consommation. Elles viennent aussi très souvent se substituer à la solidarité organique et pratique des personnes ayant des budgets faibles.

L'ensemble de ces politiques d'assistance concourent ainsi à masquer l'augmentation de la pauvreté liée, entres autres, à l'agencement actuel du mode de production et de distribution de la nourriture.

Dépasser les initiatives en cours

Des initiatives de distribution alimentaire affichant la volonté de prise en compte de l'accès durable de tous à une alimentation de qualité cherchent à échapper aux contradictions décelées. C'est à partir de l'examen de leurs réussites et de leurs échecs que nous pourrons définir les éléments caractéristiques d'un système alimentaire digne d'une véritable démocratie. Notre objectif est un ensemble de production, transformation et distribution de l'alimentation réellement construit sur la durabilité économique, environnementale et sociale, réservant l'aide aux situations d'urgences.

Propositions

Juger des modes de production en fonction de leur capacité à nourrir tout le monde, en réservant l'aide alimentaire aux situations d'urgence

Réorienter les crédits
du Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) et du Crédit National pour les Épiceries Solidaires (CNES) vers des actions affichant clairement l'objectif de s'éloigner du mode assistanciel d'accès à l'alimentation.

Soutenir les réseaux d'acteurs s'engageant clairement dans ces actions

Mettre le droit à l'alimentation au centre des politiques agricoles et l'inscrire dans la législation
tel qu'il est défini par le protocole international des droits économique, sociaux et culturels, comme au-delà du droit d'être à l'abri de la faim.

Cesser l'extension des mesures de défiscalisation des surplus alimentaires

8. Animer et accompagner les évolutions agricoles et alimentaires des territoires

Adopter une vision plus large de la question alimentaire

Si la restauration collective représente un formidable levier pour agir sur l'alimentation en intégrant des citoyens, elle reste une étape ou un volet dans un projet plus global de système alimentaire territorial à construire. Les politiques publiques abordent jusqu'alors les enjeux des transitions agro-écologique et alimentaire de façon cloisonnée. Les Civam proposent au contraire d'adopter une approche systémique embrassant les multiples facettes de la question de l'alimentation et d'oeuvrer à la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle des territoires.

Accompagner les dynamiques collectives et locales

La mobilisation des acteurs autour d'un projet agricole et alimentaire partagé ne se décrète pas, il résulte le plus souvent d'un processus d'animation. Cette fonction reste encore trop peu soutenue dans les politiques publiques actuelles, au détriment de l'investissement. Elle requiert pourtant des compétences spécifiques de mobilisation et de mise en relation de catégories d'acteurs peu habituées à travailler ensemble (agriculteurs, artisans, associations, entrepreneurs, élus locaux et agents des collectivités locales). Il s'agit non seulement de permettre l'expression des besoins et préoccupations de tous, mais également de favoriser l'implication sur le long terme d'un panel élargi d'acteurs, une garantie pour la mise en place d'une réelle démocratie alimentaire porteuse de projets économiques et sociaux répondant aux besoins des citoyens des territoires.

Créer des instances de concertation ouvertes

L'implication des collectivités territoriales, des acteurs agricoles, des citoyens, des acteurs de l'action sociale suppose de lever des idées préconçues et d'améliorer l'interconnaissance. Les démarches et les expériences de concertation développées dans le champ environnemental ont beaucoup à apporter. Leur mise en œuvre suppose la création d'espaces de concertation, instances formelles ou informelles, au sein desquelles différentes catégories d'acteurs apprennent à se connaître et construisent ensemble. Il peut s'agir de créer des instances *ad hoc* comme les Conseils Locaux de l'Alimentation, ou de s'appuyer sur l'existant (conseils de développement, pôles d'équilibre territorial et rural, intercommunalités, etc.).

Sensibiliser les citoyens et les élus aux enjeux agricoles et alimentaires

L'alimentation dominée par les produits très transformés à bas prix et la déconnexion entre alimentation et production agricole, renforcée par une population de plus en plus urbaine et déconnectée des campagnes, ont profondément ancré les habitudes alimentaires. Il est indispensable de sensibiliser l'ensemble des citoyens et en particulier les jeunes sur ces questions, en leur montrant que des leviers d'action existent à l'échelle locale. Les démarches d'éducation populaire, au cœur du projet des Civam, visent à développer ces capacités de transformation sociale.

Propositions

Proposer un cadre legislatif

visant au développement de ces instances. Déployer des moyens attribués pour faire vivre ces instances de concertation. Identifier le cadre pour légitimer une telle instance et lui donner les moyens de fonctionner.

Soutenir l'émergence

Soutenir l'animation de démarches de territoires (forums de préparation de projets alimentaires territoriaux) et la diffusion des outils de diagnostics territoriaux existants. Soutenir les démarches de concertation dont l'efficacité est éprouvée pour faire émerger des projets communs.

Sensibiliser et former

les élus et les agents des collectivités aux enjeux agricoles et alimentaires (rencontres spécifiques),

les publics scolaires (temps d'activités périscolaires autour du « bien manger »)

9. Faire évoluer les instances de décisions agricoles et alimentaires

Une gouvernance alimentaire à créer

L'apparition de l'alimentation dans l'appareil législatif français est récente et le cadre offert par les outils créés jusqu'ici demeure flou et peu opérationnel. Il est essentiel de se donner les moyens de créer une véritable politique alimentaire en France, ambitieuse et co-construite, qui permette de décloisonner les différentes sphères (santé, agriculture, éducation, environnement, etc.) et de recréer du lien entre les paysans et les consommateurs. Il s'agit aussi de démocratiser l'alimentation en permettant à tous de participer aux orientations des politiques agricoles et alimentaires territoriales.

Propositions

Intégrer davantage de déontologie

en évitant de mettre les acteurs en situation d'être juges et parties, ou encore en position de financeurs alors même qu'ils sont financés.

Favoriser la diversité

en facilitant l'accès aux crédits du développement agricole pour les petites structures innovantes,
en leur donnant les moyens de participer aux instances de pilotage des politiques agricoles (nationales comme régionales)

Ouvrir les organes de décisions

agricoles et alimentaires aux citoyens et à la société civile pour permettre la construction d'une démocratie agricole et alimentaire et poser les bases d'un modèle agricole soutenu par la société.

Copiloter et décloisonner

en élargissant le pilotage de l'accompagnement du développement agricole et rural par une instance de coordination régionale afin de promouvoir les diversités d'approches et décloisonner. Cette instance doit réunir les services déconcentrés des différents ministères concernés (Agriculture, Ecologie, Santé, Économie...), les collectivités territoriales et établissements publics (agences de bassin, Ademe...), les associations représentatives d'environnement et de consommateurs, les organismes régionaux de recherches et l'ensemble des organisations de développement agricole présentes sur le territoire.

Renforcer l'approche collective dans la formation à l'échelle nationale, en ouvrant le comité VIVEA aux représentants de la diversité de l'accompagnement collectif (par exemple 3 ONVAR).

Favoriser la biodiversité dans le développement agricole

A leur niveau, les politiques publiques pour le développement agricole sont cloisonnées et verrouillées : la quasi intégralité des fonds du développement agricole et rural (Casdar) sont confiés par les services de l'Etat aux structures institutionnelles. Lorsque ces politiques publiques descendantes sont ouvertes à la concurrence dans une logique d'appel à projet (GIEE, Dephy, 30 000, etc.), les procédures de sélection et les grilles sont lourdes et normées autour de bonnes pratiques et d'un conseil technique précis. Elles nécessitent des moyens financiers importants pour répondre, moyens que les petites structures innovantes n'ont pas.

Dans la phase actuelle d'invention de réponses agro-écologiques et des modes d'accompagnement qui permettent leur essaimage, le verrouillage du dispositif autour d'un seul type de conseil n'est pas opportun. Il contribue à diminuer l'efficacité de l'action publique en limitant le nombre d'agriculteurs cibles. En revanche, cultiver une diversité de pratiques opérationnelles d'accompagnement vers l'agro-écologie dans laquelle il sera possible de puiser en fonction des situations apparaît beaucoup plus prometteur, et plus efficace pour toucher le maximum d'agriculteurs.

10. Inscrire les agricultrices et les agriculteurs au coeur de la recherche participative

Changer de paradigme

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la recherche en agriculture a accompagné l'industrialisation de l'agriculture. Dans ce paradigme, les impératifs de massification des productions et de recherche d'économie d'échelle ont conduit à une standardisation des pratiques et à une organisation hiérarchique du continuum recherche-développement-formation : les instituts de recherche s'attachent à la recherche fondamentale, les instituts techniques agricoles à la traduction pratique de leurs préconisations et les chambres d'agriculture se chargent de diffuser les préceptes. Cette approche

standardisée et normative a conduit à une segmentation des disciplines de recherche, au détriment d'une approche globale nécessaire pour travailler avec des objets aussi complexes que les agroécosystèmes et leur valorisation. Ainsi, on sépare les productions animales des productions végétales ; on oppose les sciences « dures » (biochimie, agronomie...) aux sciences sociales…

Recréer du lien avec l'expérimentation de terrain

Cette organisation a coupé les liens entre les organismes de recherche et les agriculteurs renforçant ainsi les postures de chacun.

L'agroécologie peut répondre aux limites et aux excès du modèle agricole industriel, mais pour ce faire la recherche doit changer de paradigme et de manière de travailler avec ses objets d'études. Il s'agit de renforcer le lien entre l'appareil de R&D, les agriculteurs et la société civile pour construire des recherches plus légitimes. Il s'agit aussi de valoriser les savoirs et les expérimentations issus des agriculteurs. La recherche, le développement et la formation doivent s'articuler de manière plus transversales afin d'évoluer ensemble vers des objectifs construits en commun. Enfin, en rééquilibrant l'attention portée aux systèmes de production par rapport aux filières, il s'agira de reconquérir une approche globale plus en lien avec l'approche qu'ont les agriculteurs de leur objet de travail.

Propositions

Mettre l'exploitation agricole au centre

Recentrer les programmes de recherche sur les exploitations agricoles pour réduire l'effet « recherche en silo » et développer une approche globale.

Mobiliser le financement public comme levier

Pour chaque projet de R&D financé par des fonds publics, imposer une part minimum du projet construite et menée en partenariat avec un groupe d'agriculteurs.

Jouer collectif

Développer des programmes de recherche et développement qui prennent mieux en compte les questions d'organisation collective et sociales.

Faire exister le caractère participatif

Redéfinir la recherche participative comme reposant sur une construction commune des questions de recherche, de construction de la méthodologie et des protocoles et de l'analyse des résultats.

Reconnaître les paysans chercheurs

Reconnaître la capacité d'expérimentation et d'innovation des agriculteurs. Aider à évaluer les innovations de terrain, à mesurer leur potentiel de diffusion, à en extraire la généricité et les particularités.

Décliner l'approche à l'enseignement

Appliquer également ce changement de rapport entre recherche et agriculteurs dans la formation agricole et dans l'accompagnement.

Vers la fin du glyphosate

Une impasse agro-écologique

Le glyphosate est reconnu cancérogène par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Par ailleurs, les surfactants qui lui sont associés sont soupçonnés de présenter des toxicités plus importantes. Son principal produit de dégradation, l'acide aminométhylphosphonique, serait plus rémanent et plus dangereux pour l'environnement.

Sur le plan agronomique, l'utilisation massive du glyphosate fait courir le risque du développement d'adventices résistantes et donc d'une perte d'efficacité. Par ailleurs, cette matière active aurait tendance à se concentrer dans les sols qui en reçoivent régulièrement et cela engendrerait un blocage physique d'une partie des oligoéléments disponibles dans l'environnement racinaire par un phénomène de chélation. Le glyphosate nuirait également aux populations de micro-organismes de la rhizosphère qui facilitent l'absorption des minéraux.

Enfin certains mettent en avant l'intérêt en matière d'émission de gaz à effet de serre que permettrait l'usage du glyphosate en combinaison avec des techniques culturales simplifiées et semi-direct. A ce sujet, notons que l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) a démontré dans le cadre d'une étude que, sous nos climats, c'est la quantité de carbone restituée au sol (par les résidus de culture ou les apports organiques) qui joue de façon majeure sur le stockage à long terme alors que le type de travail du sol a un effet très variable fortement dépendant de la météo.

Une molécule mobilisée pour la simplification du travail

La grande majorité des pesticides répondent à un objectif de maîtrise d'un risque (adventices, pathogènes). Le glyphosate est pour sa part très souvent employé dans un objectif de simplification de l'organisation du travail. Pour les exploitations concernées, il s'agit de diminuer les coûts de production

et d'augmenter la productivité du travail. De nombreuses exploitations ont ainsi pu agrandir les surfaces cultivées par travailleur grâce à l'utilisation de cette matière active supprimant ainsi un travail du sol plus chronophage. Il est important de souligner que cette évolution répond aux orientations impulsées par les filières agroindustrielles, et les politiques agricoles qui les soutiennent, d'amélioration d'une compétitivité notamment à l'international. La suppression du glyphosate n'est donc en aucun cas face à une impasse technique mais pose surtout la question de la place du travail en agriculture.

Moteur de changement

Le monde agricole est en pleine mutation et l'interdiction du glyphosate vient rejoindre un grand nombre de facteurs (crises économiques successives, conditions de travail difficiles, surendettement, isolement, perte d'autonomie, impasses techniques dues à la spécialisation des systèmes) qui sont sources de motivation chez un nombre croissant d'agricultrices et d'agriculteurs pour s'engager en collectif vers l'agro-écologie. Dans cette période de transition et d'invention, les recettes toutes faites de conseil prescriptif descendant (efficaces lorsqu'il s'agit de diffuser un modèle unique) sont beaucoup moins opérantes que l'accompagnement collectif qui gagne à s'adapter à chaque situation. L'interdiction du glyphosate ne pourra être un moteur de changement profond dans les façons de produire que s'il est accompagné de mesures fortes visant à développer l'accompagnement collectif.

La suppression du glyphosate est donc un enjeu agro-écologique incontournable mais ne pourra être effective que si elle est accompagnée de signaux politiques forts permettant de remettre l'agronomie au coeur des pratiques. C'est le sens des 12 mesures proposées. C'est aussi l'occasion d'accélérer la transition.

Propositions

Mobiliser l'interdiction du glyphosate comme accélérateur de transition

12 mesures concrètes pour accompagner sa sortie d'ici 2020 (page 17)

12 mesures pour une interdiction à 3 ans

1. Créer un système de quota pour les distributeurs
Sur la base de leurs déclarations de ventes, il s'agirait de définir une référence « glyphosate » pour chaque distributeur. Ce dernier serait obligé de réduire cette référence jusqu'à 0 d'ici 3 ans, faute de quoi il devra payer une amende à l'Etat d'un montant proportionnel. Pour que la mesure fonctionne, il faut que l'amende soit dissuasive, c'est-à-dire d'un montant supérieur au bénéfice tiré de la vente du glyphosate, et que cette mesure obligatoire s'inscrive en supplément des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP).

2. Interdire l'usage du glyphosate dans les aires d'alimentation de captage
Il s'agit de protéger les populations des effets d'une exposition à cette molécule

3. Interdire l'usage du glyphosate dans les MAEC
Il s'agit de contribuer à la cohérence de l'action publique, en conditionnant le soutien public à l'agri-environnement à l'interdiction de cette molécule.

4. Interdire l'usage du glyphosate dans les signes officiels de qualité.
Cette mesure permettrait de valoriser économiquement des pratiques agricoles sans glyphosate.

5. Faire converger différents outils de politiques publiques vers l'accompagnement de l'interdiction :
. DEPHY, en repérant et mettant en avant les systèmes qui contribuent à réduire leur pression adventice sans consommer de glyphosate ni d'herbicide de substitution.
. L'action des 30 000 : en introduisant l'interdiction du glyphosate dans les grilles de sélection des collectifs candidats (éco-conditionnalité stricte).
. En faisant le ménage dans les MAEC (cf page 7)
. En réservant les aides à l'investissement aux exploitations agricoles qui n'utilisent pas de glyphosate.

6. Libérer les énergies de l'accompagnement collectif
. En créant le chèque innovation en groupe (page 9)
. En développant et en améliorant le soutien public à l'accompagnement collectif (cf page 10)
. En soutenant l'expérimentation collective (cf page 10)

7. Mettre en place une fiscalité ciblée,
visant à doubler le coût du passage de glyphosate au champ tous les ans pendant 3 ans (cf tableau ci dessous)

8. Réaliser des campagnes d'information
auprès d'un large public pour rappeler la dangerosité du produit et des pesticides en général.

9. Intervenir dans les points de vente
en obligeant l'affectation d'une part minimum (50 %) de l'espace publicitaire pour un message de prévention et de danger. Cet espace pourrait également permettre de faire connaître les dispositifs d'accompagnement collectif.

10. Appliquer ces réglementations et réaliser un effort de communication
pour faire savoir que des contrôles réguliers ont lieu et que les contrevenants sont pénalisés. Dégager les moyens pour réaliser ces contrôles et lutter contre la contrebande.

11. Répondre à la propagande
Les mensonges de l'industrie des pesticides doivent être dénoncés publiquement et leurs responsables déférés devant les tribunaux.

12. Interdire l'importation de produits agricoles issus de cultures OGM résistants au glyphosate :
. pour éviter une concurrence déloyale pour les agriculteurs français
. pour protéger les populations françaises des sources de contamination importées
. pour accompagner la transition vers une économie agricole favorable à la balance commerciale.
. pour contribuer à exporter l'action publique en incitant les changements dans les pays exportateurs.

Année	Augmentation dissuasive du coût d'un passage de glyphosate au champ (€/ha)	Poids du passage dans le total des charges cultures (% d'une référence à 500 €/ha + surcoût)	Montant correspondant de redevance glyphosate (€/ha)
Actuel	12,50 €	2.5 %	3,00 €
Année 1	25,00 €	4.9 %	12.50 €
Année 2	50,00 €	9.3 %	37.50 €
Année 3	100,00 €	17.0 %	87.50 €

Passer la vitesse supérieure avec Ecophyto 2 +

Même si le NOmbre de Doses Unités (NODU) qui mesure les ventes de pesticides en France a légèrement baissé (- 2.7 %) entre 2014 et 2015, sa mesure triennale (cf graphique) traduit une tendance lourde à la hausse … et l'échec relatif du plan Ecophyto. L'étendue du problème, reconnu comme un enjeu de santé publique, appelle des mesures fortes.

Miser sur l'approche collective

Alors que le NODU triennal est en augmentation, les collectifs DEPHY enregistrent une baisse de leur consommation de pesticides. Pour créer un effet d'entraînement, Ecophyto 2 prévoit l'accompagnement collectif de 30 000 fermes d'ici 2020 mais fin 2017, seules 2 500 à 3 000 avaient rejoint la démarche, bien loin de l'objectif annoncé. Sur le terrain, la mesure est peu connue alors que les discussions autour du glyphosate se cristallisent autour du manque d'alternatives. Ainsi, l'action 4.2 du plan Phyto en cours de concertation cantonne l'approche collective à l'accompagnement vers la sortie du glyphosate, alors que d'une part, l'accompagnement collectif permet d'aller bien au delà de la simple suppression de cette molécule. Et que d'autre part, les sources d'engagement individuelles sont beaucoup plus riches (crise de l'élevage et autonomie alimentaire, diversification des cultures, santé, impasses techniques, conversions bio, ...). Mettre le focus sur le glyphosate en particulier risque de concentrer les moyens pour des fermes qui dérogeront pour ne pas réduire leur utilisation, contribuant ainsi à étouffer la dynamique. Le chèque innovation en groupe (cf page 9) permettrait de compléter et d'améliorer l'accès aux collectifs, où les agriculteurs pourront s'approprier les alternatives déjà connues.

Évolution de la Redevance Pollution Diffuse (RPD)

L'action 1.5 du plan phyto entend *« revoir la redevance pour pollutions diffuses pour inciter à réduire les consommations et contribuer au financement des transitions »*. Effectivement, le montant de cette dernière est de 0,9 € à 5,1 €/kg de matière active en fonction de la dangerosité des produits. Ainsi, son poids dans les charges cultures est anecdotique et si son doublement permettrait d'émettre un léger signal, les pesticides n'en resteront pas moins bon marché. Une augmentation significative du prix des pesticides en mettant l'accent sur les produits dangereux permettrait d'augmenter l'intensité du signal.

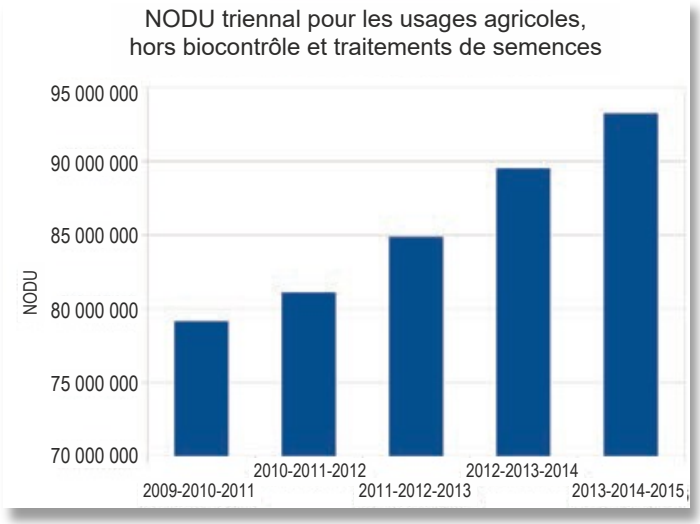

Évolution du NODU triennal - Note de suivi 2016 - Ministère de l'agriculture

Les filières s'engagent !

Avec l'action 1.3, la redéfinition des plans de filières est une occasion unique pour que ces dernières puissent s'engager. C'est aussi une occasion unique de diffuser l'objectif de réduction de 50 % alors même que les réseaux DEPHY montrent qu'il est possible de l'atteindre tout en maintenant ou en améliorant ses résultats économiques. Parmi le panel des alternatives connues et reconnues, la rotation des cultures et la polyculture-élevage permettent d'atteindre l'objectif, interrogeant la pertinence de le redéfinir au sein de chaque filière indépendamment l'une de l'autre.

Haute Valeur Environementale

La feuille de route propose d' « *amplifier le dispositif de certification environnementale ([…] niveau 2, haute valeur environnementale (HVE) et la certification bio, qui participent à la pérennisation de l'amélioration des pratiques par la valorisation économique* ». Dans un paysage de labels déjà très dense, alors que la consommation bio est en croissance, la certification HVE pourrait créer la confusion chez le consommateur. Une autre approche pourrait consister à intégrer des objectifs de réduction des pesticides dans les signes officiels de qualité déjà existants (labels rouge, Appellations d'Origine Contrôlée…).

Propositions

Augmenter significativement le prix des pesticides les plus dangereux

Diffuser l'objectif de réduction de 50 % dans les plans de filière et les signes officiels de qualité

Miser sur l'approche collective, et accélérer vers les 30 000 avec le chèque innovation en groupe

Passer la vitesse supérieure avec Ecophyto 2 +

Bonus - Malus avec les MAEC Système à ↓ IFT

L'action 3.4 du projet de plan Phyto propose d'affecter une partie de la RPD au financement des MAEC à réduction d'IFT. Cela permettrait de créer un système de bonus - malus simple et lisible mais la feuille de route ne précise pas s'il s'agit des mesures parcellaires ou systèmes. Choisir explicitement les MAEC Systèmes permettrait d'optimiser le système en engageant la totalité de l'exploitation dans ces contrats de transition. Par ailleurs, l'accès à ces dispositifs est aujourd'hui très inégalitaire, en fonction de choix régionaux et des zones d'intervention de l'Etat. Afin de rendre ce système efficace, simple et juste, il pourrait être judicieux de l'ouvrir sans aucune restriction territoriale tout en se dotant d'outils de régulation budgétaire (plafonds / exploitation et / UTH).

Réorienter l'investissement matériel

Certaines aides à l'investissement d'Ecophyto (optimisation de la pulvérisation, buses, modulations de doses …) constituent des mesures coûteuses pour une efficacité reconnue comme insuffisante pour atteindre l'objectif de réduction de 50 %. Réorienter ces aides (page 8) sans pour autant y affecter davantage de crédits permettrait d'optimiser le plan.

Propositions

Créer un système de bonus - malus en affectant la RPD à la généralisation des MAEC Système à ↓ IFT

Réorienter l'investissement matériel

Développer la formation continue en orientant les fonds de la formation professionnelle vers l'agro-écologie et l'accompagnement stratégique et collectif.

Intégrer le Ministère de l'éducation nationale dans la dynamique

Mobiliser la pyramide des âges comme levier de réduction du NODU

Transformer le comité des financeurs pour le réserver aux financeurs

Enseigner à produire autrement et former les enseignants à des méthodes pédagogiques prenant en compte les enjeux de la transition agro-écologique.

Conseil des exploitation avec approche système

L'action 3.4 demande aux réseaux de développement agricole de s'engager sur des objectifs en ce domaine. Le Civam a développé des outils de diagnostics stratégiques à l'échelle de l'exploitation et développe son centre de formation continue qui accueille des nombreux agents (Civam, bureau d'études agro, Groupements bio, bassins versants, coopératives, chambre d'agriculture, groupements de défense sanitaire, communauté de communes …). Cependant, ces derniers n'ont pas toujours les moyens de se former et la responsabilité ne peut reposer sur les seules structures du développement : à leur niveau les OPCA peuvent accompagner la dynamique en augmentant les possibilités de financement pour la formation vers l'agro-écologie et l'accompagnement au changement.

Au moins 4 Ministères

L'étendue du problème posé par l'usage massif des pesticides en France suppose une action bien au delà du seul secteur de l'agriculture. Si l'installation d'un pilotage à 4 Ministères apparaît prometteuse, on peut toutefois regretter l'absence de l'éducation nationale. Effectivement, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation dès le plus jeune âge serait un atout non négligeable pour creuser le sentier.

Améliorer la gouvernance régionale

L'action 4.4 propose de conforter le comité d'orientation stratégique et la commission régionale agro-écologie mais de nombreuses décisions et orientations se prennent au comité des financeurs. Cette instance pourrait également être améliorée en y évitant une situation de conflit d'intérêt manifeste.

Les oubliés d'Ecophyto 2 + : installation et enseignement agricole

2 actions mériteraient également d'être soutenues tant elles peuvent contribuer à accélérer la dynamique de transition :

. Accompagner les installations dans des démarches de réduction des pesticides (cf page 6) permettrait de mobiliser la pyramide des âges et les départs en retraite comme levier pour contribuer à la réduction du NODU.

. Le plan « Enseigner à Produire Autrement » permet d'outiller les futurs agriculteurs, conseillers, animateurs… afin qu'ils soient en mesure de concevoir des systèmes adaptés à la transition agro-écologique. Cela nécessite d'avoir accès à des ressources pédagogiques adaptées comme Mission Ecophyt'eau® qui permet d'aborder des processus complexes. Des expériences récentes ont montrées que, dans cette dynamique, les DRAAF (SRFD) ont un rôle essentiel à jouer.

Questions soulevées par les Paiements pour Services Environnementaux

Paiements pour Services Environnementaux - de quoi parle-t-on ?

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont sur le devant de la scène dans les réflexions sur les liens entre agriculture et nature. La définition de « services environnementaux » est à peu près claire, ils correspondent aux actions mises en œuvre par un opérateur qui visent à maintenir et développer les services écosystémiques rendus par le milieu naturel sur lequel il travaille (préservation des haies, mise en place de bandes enherbées...). Mais la notion de Paiement pour Services Environnementaux recouvre une très grande diversité de dispositifs et suscite de nombreux débats. Les MAEC, qui engagent un agriculteur vers de meilleurs pratiques mais dont les montants sont censés couvrir un manque à gagner relèvent-elles des PSE ? Quid des mécanismes de compensation pour destructions environnementales ? Sont-ils des PSE malgré l'absence d'amélioration globale, par construction ?

Une question philosophique

Les Paiements pour Services Environnementaux s'inscrivent dans une histoire philosophique, politique et économique de l'appréhension du lien entre l'homme et la nature. A travers eux, l'aspect utilitaire de la nature pour les êtres humains est privilégié, procédant ainsi à son instrumentalisation. Les PSE s'inscrivent donc dans une appréhension qui peut préparer à une gestion de la conservation de la nature par les marchés. Est-ce bien en ces termes que doivent être pensés les rapports entre activité humaine et nature ? Si les écosystèmes sont des biens publics, peuvent-ils faire l'objet d'échanges marchands ?

Une question politique

Les PSE sont présentés comme une alternative aux politiques publiques basées sur les contraintes

réglementaires jugées moins acceptable que des mesures plus volontaristes. Toutefois, il s'agit de se poser la question du pilotage de tels dispositifs afin qu'ils correspondent bien à l'intérêt général : Qui sont les parties prenantes dans leur définition et leur mise en œuvre ? D'où viennent les fonds ? Quelles instances de pilotage pour garantir la transparence de leur mise en place ? Comment évaluer et contrôler l'impact sur l'environnement ? Quel niveau d'exigence ? (éviter de polluer ? préserver ou restaurer les écosystèmes ?)

Par ailleurs, ce nouveau dispositif doit être articulé avec les mesures existantes (conditionnalité, MAEC, paiements verts...) qui pourraient être renforcées et élargies (davantage d'efficacité pour l'environnement, lien aux territoires, emplois, impacts économiques et sociaux...).

Une question technique

Plusieurs questions plus opérationnelles se posent ensuite dans la mise en œuvre de telles mesures, par exemple :

. D'un point de vue économique : comment déterminer le montant de ces paiements afin qu'ils soient réellement vecteurs de changement ? Comment chiffrer les bénéfices de telles ou telles pratiques pour l'environnement ? L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques réalisée par l'INRA pour le ministère de la transition écologique et solidaire montre la complexité d'un tel exercice qui risque de rendre peu lisible sa traduction en politique publique.

. D'un point de vue juridique : Quelle contractualisation mettre en place entre l'opérateur, le commanditaire, le payeur ? Comment concilier le temps long dans lequel s'inscrit la nature et les activités humaines qui évoluent très rapidement ?

Propositions

Interroger le bien fondé de cet outil : quelle plus-value par rapport à l'existant ?

Prendre le temps de la concertation, en envisageant un scénario sans PSE.

Changer les indicateurs pour penser son métier autrement

Évaluer pour piloter

Se doter de moyens et d'indicateurs pertinents pour évaluer les systèmes peut permettre de repenser son métier :
. l'évaluation est un point d'entrée pour la définition des systèmes de production économes et autonomes.
. l'évaluation doit être réappropriée par les agriculteurs eux-mêmes pour qu'ils gagnent en autonomie. Celui qui agit sur le système sait mieux faire le lien entre ses choix techniques et leurs conséquences économiques et environnementales.

Choisir des indicateurs adaptés

Cette démarche d'évaluation est le point d'entrée du cheminement des Civam vers plus d'économie et plus d'autonomie. Elle nous a permis de construire de nouveaux indicateurs plus en rapport avec nos objectifs de durabilité que ceux proposés jusqu'alors. Nous mesurons ainsi l'efficacité économique du système (Valeur Ajoutée / Produits d'activité) qui permet de rendre compte de l'efficacité intrinsèque du système. Nous privilégions l'indicateur « Résultat Social » (Valeur Ajoutée + Aides + Produit Annexe -Charges liées à l'outil de production) qui mesure le résultat permettant à la fois de rémunérer ceux qui travaillent sur l'exploitation et la capacité de celle-ci à assurer sa santé financière.

	RICA	AD non bio	*AD non bio % RICA*	AD bio	*AD bio % RICA*
Efficacité économique *VA/PA*	**28%**	**44%**	*+58 %*	**54%**	*+94 %*
Rémunération du travail *Résultat social*/(VA+aides+ Produit annexe)*	**33%**	**48%**	*+48 %*	**58%**	*+78 %*

Face à la crise laitière, le changement de système plus rentable que l'agrandissement

Ainsi, ces indicateurs sont mobilisés au sein de l'observatoire technico - économique du réseau Civam. Les résultats sur l'exercice 2015 pour les systèmes bovin lait spécialisés du Grand Ouest montrent que même si la chute du prix du lait impacte tous les producteurs, l'éleveur laitier de l'ouest gagne plus à développer un système pâturant économe qu'à s'agrandir !

Les systèmes herbagers créent plus de richesse (+ 24 % de valeur ajoutée par actif en non bio), qui va prioritairement à la rémunération du travail plutôt qu'aux investissements. Le poids du capital est plus conséquent dans les fermes Rica. Cela se traduit par des charges d'équipement élevées qui

avec productions secondaires	RICA	AD non bio	*AD non bio % RICA*	AD bio	*AD bio % RICA*
Résultat Social/UTH	**15 996 €**	**29 087 €**	*+82 %*	**40 920 €**	*+156 %*
Résultat Courant/UTHF	**8 621 €**	**20 598 €**	*+139 %*	**34 715 €**	*+303 %*
Résultat Disponible/UTHF	**6 974 €**	**21 123 €**	*+203 %*	**35 645 €**	*+411 %*

consomment 74 % de leur EBE (54 % pour les herbagers non bio). Les systèmes herbagers montrent ainsi que ce n'est pas l'investissement qui fait le revenu, c'est bien la richesse créée!

Pour en savoir plus :

. Depuis 2000 : comparaison des performances des exploitations d'élevage herbivore en Agriculture Durable (AD) avec celles du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA).

. RICA : 354 fermes représentatives bovin lait

. Réseau Civam : 170 fermes bovins lait herbagères (< 20 % de maïs dans la SFP)

. Étude disponible sur :

http://www.agriculture-durable.org/lagriculture-durable/lobservatoire-technico-economique/

Des ressources pour l'accompagnement

Pour les agriculteurs, les agents de développement, les enseignants …

Réseau Civam collecte les savoirs-faire des ses adhérents et les diffuse sous plusieurs formes :

Retrouvez une large gamme de guides, recueils d'expériences pour se professionnaliser à la vente en circuits courts, pour la création d'ateliers de transformation, pour créer un magasin de producteurs ou encore pour optimiser ses ventes.

Pour vous aider dans le développement d'activités comme l'accueil pédagogique ou social, la vente de proximité, les événements culturels, Le guide juridique « diversification agricole » comprend des informations juridiques adaptées.

Basés sur des témoignages d'agriculteurs qui ont évolué vers un système + économe et + autonome, la collection des 9 cahiers techniques (en format papier), les dossiers Pourquoi/Comment (papier + téléchargement), offrent aux agriculteurs des repères simples pour conduire leur système de production vers plus de durabilité.

S'y ajoutent chaque hiver une nouvelle édition d'outils pratiques comme le Pâtur'agenda® et le planning de pâturage.

Le guide santé animale présente 56 témoignages et des fiches par symptôme. Ce ne sont pas des recettes toutes faites et ne sauraient en aucun cas constituer une information médicale, mais avec une approche globale, il permet de mieux comprendre et d'être en mesure d'agir d'abord sur les causes des maladies, avant d'agir sur les effets de celles-ci.

cahier technique de l'agriculture durable

Guide santé animale

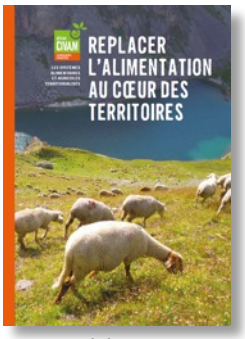

Recueil d'initiatives « alimentation durable »

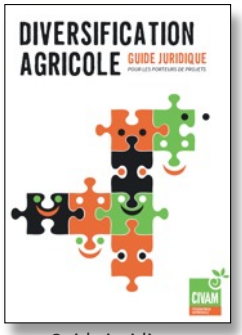

Guide juridique diversification agricole

Pour les animateurs et conseillers, les enseignants…

Le mémento « accompagner des groupes d'agriculteurs » propose une réflexion sur les dynamiques de changement et d'innovation chez les agriculteurs. Il décrypte l'accompagnement collectif pratiqué dans le Réseau Civam.

S'y ajoute des ressources spécifiques sous forme de mémos accompagnement.

Sans oublier l'outil coopératif Mission Ecophyt'eau® qui sous la forme d'un jeu de plateau, permet de représenter les systèmes de cultures grâce à un ensemble de cartes et de pions, pour élaborer en petit groupes des systèmes de cultures plus durables.

Enfin, la lettre trimestrielle de l'agriculture durable, les Essentiels et autres ouvrages référencés sur notre site sont autant de publications permettant de comprendre le monde agricole actuel dans toute sa complexité. Ils apportent à leurs lecteurs des compléments d'informations utiles sur les savoirs et les pratiques agricoles économes et autonomes et donnent des pistes pour une agriculture plus soutenable.

Mémento Accompagner

Initiation à la co-conception de système de culture avec Mission Ecophyt'eau®

Retrouvez nous ...

Retrouvez notre centre de formation continue

Retrouvez la plupart de ces outils, méthodes, concepts, dans le catalogue de formation continue du réseau des Civam. Il accueille tous les ans des agents d'horizons divers (Civam, bureaux d'études, bassins versants, coopératives, chambres d'agriculture, communautés de communes…)

Notre catalogue propose plus de 45 formations courtes (2/3 jours) :
. Pour animer et gérer sa structure
. Pour accompagner les agriculteurs
. Pour installer, transmettre et créer des activités
. Pour accompagner les systèmes alimentaire locaux
. Pour accompagner l'accueil et les échanges en milieu rural

http://www.agriculture-durable.org/formations/

Retrouvez nous partout en France

Retrouvez nos fédérations régionales et les pôles de Réseau Civam dans la plupart des régions :

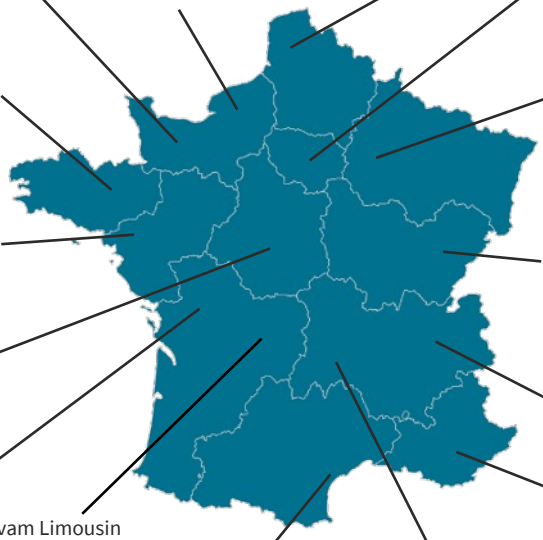

FRCivam Basse Normandie
2 rue du Mont Secret
14 410 Valdallière
02 31 68 80 58

Les Défis ruraux
Place Paul Levieux
76 190 Allouville
Bellefosse
02 32 70 19 50

AFIP Hauts de France
31 rue principale
62 310 Ambricourt
02 99 77 39 33

Réseau Civam - Siège social
58 rue Régnault
75013 PARIS
Tél : 01 44 88 98 58

Réseau Civam et FRCivam Bretagne
17 rue du bas village,
35 577 Cesson Sévigné
02 99 77 39 25 / 02 99 77 39 33

Civam de l'Oasis
Batiment France Luzerne
Complexe agricole du Mont Bernard
51 000 Chalons en Champagne
09 83 46 99 36

Réseau Civam et FRCivam Pays de la Loire
4 rue de la résistance
44 390 Saffré
09 66 88 65 05 / 02 40 72 65 05

Civam le Serpolet
La Visitation, 27 rue de la sous-préfecture
39 100 Dole
06 44 02 91 23

FRCivam Centre
24 rue des Ingrains,
36 022 Chateauroux
02 54 61 62 58

Réseau Civam et FRCivam Rhône-Alpes
17 avenue Félix Faure
26 000 Valence
04 26 42 33 97

FRCivam Poitou-Charentes
12 bis rue Saint Pierre
79 500 Melle
05 49 07 20 00

FRCivam Limousin
Cézarin
19 460 Naves
05 55 26 07 99

FRCivam Occitanie
Mas de Saporta
34 875 Lattes
04 67 06 23 40

FRCivam Auvergne
48 avenue de la résistance,
63600 Ambert
04 73 82 11 62

GRCivam PACA
Min 13
84 953 Cavaillon
04 90 78 35 39

Retrouvez nous dans vos boites aux lettres

En vous abonnant à la lettre d'information trimestrielle publiée par le Réseau Civam

Je m'abonne

□ 6,50 € pour les adhérents des groupes de *Réseau Civam*
□ 13 € pour les non adhérents pour 1 an

Nom :

Adresse :

Profession :

Chèque à l'ordre de Réseau Civam, 17 rue du Bas village, CS 37725, 35577 CESSON-SEVIGNE Cedex.

Pour nous rejoindre

Réseau Civam accueille régulièrement des nouveaux groupes engagés dans l'agro-écologie et dans l'alimentation durable. Cela leur permet d'échanger avec les autres groupes, de valoriser leurs projets dans les réseaux et auprès de nombreux partenaires, de participer aux orientations et à la vie du réseau, de participer à des projets d'envergure nationale, etc. N'hésitez pas à prendre contact avec votre correspondant Civam.

Réseau CIVAM

Siège social
58 rue Régnault
75013 PARIS
Tél : 01 44 88 98 58
Email : contact@civam.org

Pôle Agriculture Durable Grand Ouest
17 Rue du Bas Village - CS 37725
35577 CESSON SEVIGNE
Tél : 02 99 77 39 25

Pôle Agriculture Durable Moyenne Montagne
17 avenue Félix Faure
26000 VALENCE
Tél : 06 41 16 62 27

Pôle Agriculture Durable Méditerranée
AA 58 - 58 rue Raulin
69 007 LYON
Tél : 06 44 08 79 59

Pôle Ressources pour l'accompagnement
19 place de l'église,
56 220 PEILLAC
Tél : 09 64 33 30 71

Pôle Transition agro-environnementale
4 rue de la résistance
44 390 SAFFRE
Tél : 09 66 88 65 05

www.reseaucivam.org

Réseau Civam bénéficie des soutiens du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le contenu n'engage que son auteur : Réseau Civam

Avril 2018

Votre contact local